SISARC
Isère et Arc

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

© Hydrétudes

SISARC
134 Allée des ateliers
73250 SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

https://www.sisarc.fr

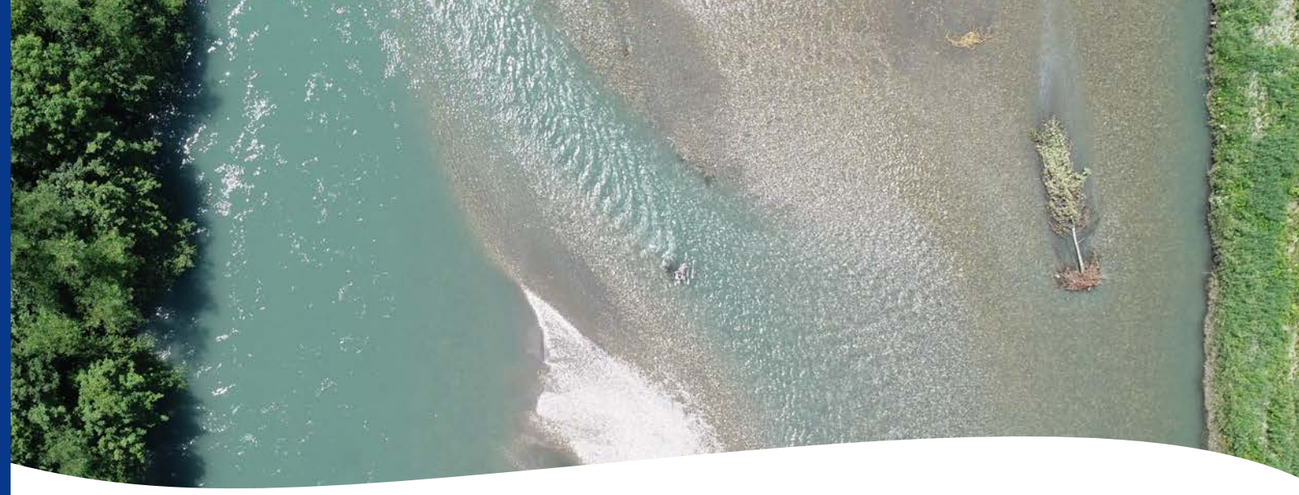

ÉDITO

2025, UNE ROUTINE VITAMINÉE !

C'est en scrutant le ciel que l'on sait si l'on va rester dans la routine, ou s'il va falloir donner dans l'exceptionnel…

L'**an 2025** aura été celui d'une certaine routine, mais d'une routine façon GEMAPI au SISARC : partir à fond et accélérer tout le long !

En cette fin de mandat, le syndicat a maintenant pris corps, avec ses **agents**, ses **véhicules**, ses **locaux**, pour assurer au mieux ses missions. Mais devenir une collectivité « normale », disposant de ses propres moyens, aura déjà été une belle aventure tout au long du mandat. La création d'un nouveau logo conclut cette mutation.

La routine, c'est désormais de voir des **agents identifiables crapahuter dans toute la vallée**, pour bâtir un programme d'entretien plus dense qu'hier, en adéquation avec les besoins ressentis aux abords de nos nombreux torrents et cours d'eau.

La routine, c'est de voir chaque hiver de très gros **chantiers de sécurisation des digues** transférées en 2024 par l'État.

La routine moins visible, c'est de travailler jour et nuit sur des dossiers administratifs et techniques indispensables au contrôle du bon usage des deniers publics dans le milieu naturel.

Un demi-million d'euros d'études cumulées pour connaitre l'état initial de l'environnement et la qualité des matériaux du lit de l'Isère avant de lancer notre troisième PAPI. Plus un contrôle de la chambre régionale des comptes et un autre lancé par l'URSSAF. On nous avait dit que l'État resterait le contrôleur normatif : la promesse est tenue.

Ce **travail administratif** incessant est peu visible par le public ou les élus de la vallée, mais dévore une part notable de notre énergie et de nos moyens.

La routine, c'est aussi de savoir **réagir immédiatement** lorsqu'un torrent envahit un village. Il faut alors s'investir pour que les habitants et les Communes s'en sortent le mieux possible. Nos équipes savent faire, savent se mobiliser.

Faire savoir tout cela, faire partager notre quotidien n'est encore pas notre routine. En 2025, nous avons cependant progressé.

Avec la presse, avec des visites sur site, avec des interventions face à des publics demandeurs.

Partout il y a matière à expliquer ce que nous faisons pour la **sécurité de la vallée**, pour son **environnement** et souvent pour les deux à la fois, la prévention des inondations pouvant être utile à la bonne gestion des milieux aquatiques et vice-versa !

Il suffit d'en avoir les moyens financiers. Ce sera le sujet des années futures. Dans la Combe de Savoie, les risques débordent largement le cadre des seules digues de l'Isère. C'est ce qu'il faut faire comprendre en haut lieu…

Le Président du SISARC
François Rieu

SOMMAIRE

6 2025 en images
14 La structure
15 La gouvernance
17 Les moyens humains
19 Les finances
21 Les actions 2025
22 Les digues de l'Isère et de l'Arc
26 La restauration du lit de l'Isère
29 Actions sur les affluents torrentiels
35 Actions spécifiques - Cœur de savoie
38 Labellisation EPAGE & EPTB
40 Points divers
45 Marchés attribués

2025 EN IMAGES

Janvier 2025
Travaux sur la digue rive droite de l'Isère – St Pierre d'Albigny (©Hydrétudes Alpes du Nord)

Février 2025
Travaux sur la digue rive droite de l'Isère à Frontenex

Mars 2025
Travaux sur la digue rive droite de l'Isère à Frontenex (©Hydrétudes)

Mars 2025
Travaux sur la digue rive droite de l'Isère à Montmélian

Janvier 2025
Sécurisation digue rive gauche de l'Arc

Mars 2025
Rajeunissement de la végétation – Ruisseau de Fontaine Claire

Mars 2025
Ouverture du sabot – digue rive droite de l'Isère à la confluence de l'Arc

Mars 2025
Partenariat Musée d'Art et d'Histoire d'Albertville – visite chantier digue

2025 EN IMAGES

Avril 2025
Remise en état du lit – digue rive droite de l'Isère à la confluence de l'Arc

Avril 2025
Sécurisation de la digue rive gauche de l'Arc

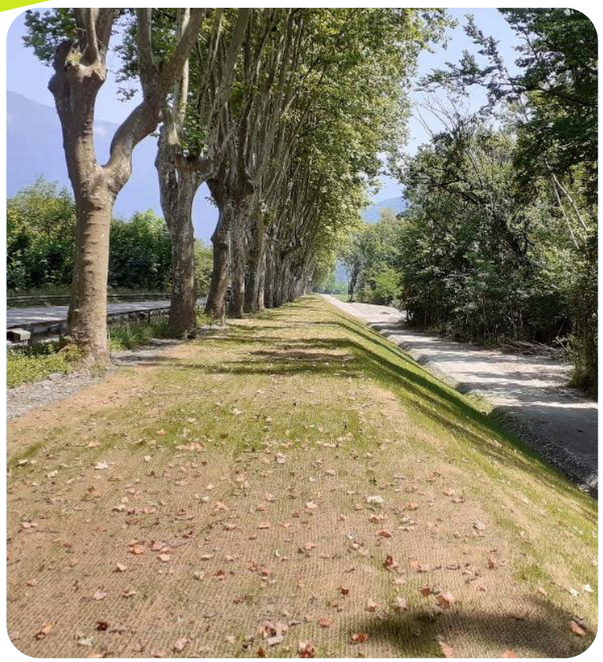

Juin 2025
Achèvement des travaux de sécurisation de la digue rive gauche de l'Arc

Juillet 2025
Arrachage précoce de la renouée du japon sur les bancs de l'Isère

Avril 2025
Fin des travaux – digue rive droite St Pierre d'Albigny (©Hydrétudes)

Juin 2025
Curage du ruisseau des Michelins – Villard léger

Juillet 2025
Arrachage précoce de la renouée du japon sur les bancs de l'Isère

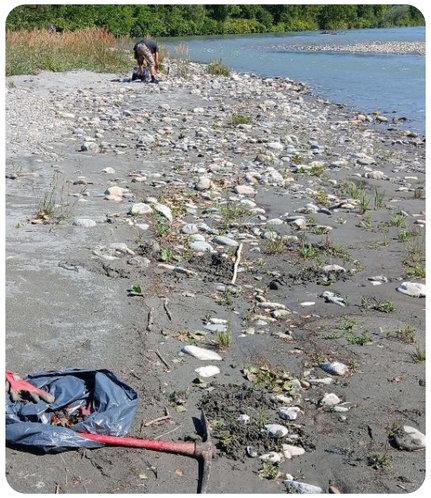

Septembre 2025
Curage du Morbié à Saint Jean de la Porte

2025 EN IMAGES

Septembre
Sécurisation des seuils du Verrens en aval de la rue de Princens

Octobre
Curage de la plage de dépôt du Savarin

Octobre
Réalisation du batardeau – digue rive droite aval pont de Grésy (©W. BABIC)

Novembre
Curage de la plage de dépôt de la Combaz

Octobre
Curage du ruisseau du Nant Fourchu

Octobre
Réalisation batardeau – digue rive droite à Montailleur (©Hydrétudes)

Novembre
Achèvement sécurisation seuil Verrens

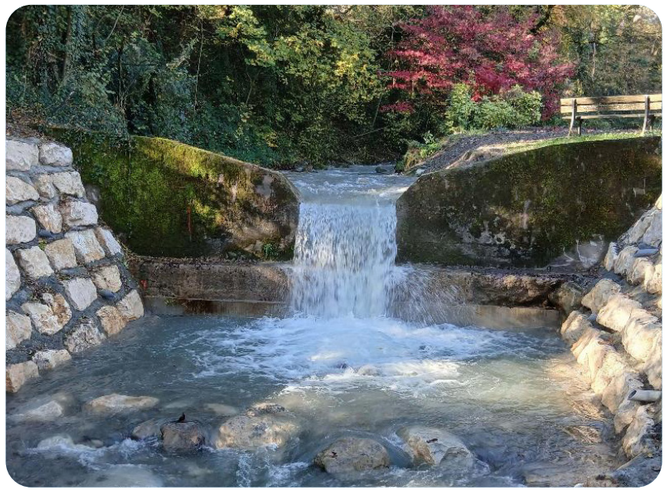

Novembre
Travaux d'urgence – ruisseau de la Corniole

2025 EN IMAGES

Novembre
Crue du Dom Girard à Fréterive

Novembre
Dégagement d'embâcle sur les vannes du Verrens

Décembre
Digue rive droite Isère en amont du pont de Coise (©W. BABIC)

Décembre
Travaux de reboisement

Novembre
Travaux d'urgence sur le Dom Girard

Décembre
Digue rive droite Isère aval du pont de Grésy (©W. BABIC)

Décembre
Digue rive droite Isère aval du pont de Grésy (©W. BABIC)

Décembre
Digue rive gauche de l'Isère à Montmélian

LA STRUCTURE

Le Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie, dénommé SISARC, a été créé le 3 avril 2007. Il regroupait alors **29 communes** de la Combe de Savoie et le Département de la Savoie.

En 2007, les statuts du syndicat sont établis afin d'assurer des **premiers travaux d'entretien** courant sur les digues de l'Isère et de l'Arc, de conduire des réflexions générales sur la gestion et la prévention des risques d'inondation en Combe de Savoie – notamment avec l'établissement d'un Schéma Directeur d'Aménagement hydraulique - et de coordonner des études concernant la gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques.

A partir de 2015, le SISARC engage les réflexions dans la perspective d'une modification de ses statuts afin d'intégrer la compétence **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** (GEMAPI).

Cette évolution est actée par l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2018. A cette occasion le Syndicat étend son périmètre géographique d'intervention à l'ensemble du sous-bassin versant hydrographique de la Combe de Savoie.

Depuis le 1er janvier 2019, le SISARC exerce ses compétences sur le bassin versant de l'Isère en Combe de Savoie. Ce territoire couvre une superficie de ~**475 km²** et abrite une population de **67 500 habitants** répartis sur **64 Communes.**

Les membres du SISARC sont :

- Le Département de la Savoie
- La Communauté de Communes Cœur de Savoie
- La Communauté d'Agglomération Arlysère
- La Communauté de Communes Porte de Maurienne
- La Communauté d'Agglomération Grand Chambéry

PÉRIMÈTRE DU SISARC

LA GOUVERNANCE

PÉRIMÈTRE DU SISARC

Le SISARC est un syndicat mixte ouvert, administré par un Conseil Syndical composé de **28 délégués titulaires** et 28 délégués suppléants.

Département de la Savoie 5 délégués

Arlysère 9 délégués

Porte de Maurienne 1 délégué

Cœur de Savoie 12 délégués

Grand Chambéry 1 délégué

En 2025, le Conseil Syndical s'est réuni à **5 reprises** :

- 5 février
- 16 avril
- 25 juin
- 10 septembre
- 10 décembre

Le SISARC élit son Président et celui-ci est secondé par 3 Vice-Présidents. Le Président et les Vice-présidents sont :

Président M. François RIEU

1er Vice-Président M. Olivier THEVENET

2nd Vice-Président M. Eric SANDRAZ

3ème Vice-Président M. Jean-Michel BLONDET

LE BUREAU

Indépendamment du Conseil Syndical, afin d'accompagner le Président dans la mise en œuvre des actions, le Bureau du SISARC est composé du **Président**, des **3 Vice-Présidents** ainsi que de **7 délégués**.

En 2025, le bureau du SISARC s'est réuni **6 fois** :

- 22 janvier
- 9 avril
- 21 mai
- 11 juin
- 27 août
- 26 novembre

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

La commission d'appels d'offres est constituée du **Président** et de **5 membres titulaires** (et 5 suppléants). Elle s'est réunie à **6 reprises** en 2025 afin d'attribuer les marchés suivants :

Date de la CAO	Marché étudié	Montant du marché attribué
7 mars	• **marché SIS25001** : Maîtrise d'œuvre relative aux travaux de confortement de la digue rive droite de l'Isère en amont du pont de Coise.	53 052.48 € HT
	• **marché SIS25003** : Maîtrise d'œuvre relative au confortement de la digue rive droite de l'Isère sur la commune de Montailleur.	57 142.47 € HT
19 mars	• **marché SIS25002** : Maîtrise d'œuvre relative au confortement de la digue rive droite de l'Isère sur la commune de Grésy-sur-Isère.	51 917.47 € HT
31 juillet	• **marché SIS25018** : Travaux de confortement de la digue rive gauche de l'Isère sur la commune de la Chavanne	2 193 109.70 € HT
	• **marché SIS25019** : Travaux de confortement de la digue rive droite de l'Isère sur la commune de Montailleur	1 683 203.50 € HT
18 août	• **marché SIS25020** : Marché de travaux de confortement de la digue rive droite de l'Isère à l'amont du pont de Coise	1 198 500.00 € HT
2 septembre	• **marché SIS25021** : Travaux de confortement de la digue rive droite de l'Isère à l'aval du pont de Grésy-sur-Isère	1 335 184.40 € HT
10 décembre	• **marché SIS25026** : Accord-cadre de services : acquisition de données géotechniques & géophysiques en Combe de Savoie – Années 2025-2029	200 000,00 € HT (montant maximum de l'accord cadre sur 4 ans)
	• **marché SIS25027** : Procédures réglementaires & maitrise d'œuvre des travaux de restauration du lit et de sécurisation des digues planifiés dans le PAPI 3 en Combe de Savoie	220 850.00 € HT

LA COMMISSION D'ACHAT (CA)

La commission d'achat est constituée du **Président** et de **5 membres titulaires** (et 5 suppléants). Elle s'est réunie à **2 reprises** en 2025 afin d'attribuer les marchés suivants :

Date de la CA	Marché étudié	Montant du marché attribué
16 avril	• **marché 2020-SIS-055** : Gestion des berges et du lit des cours d'eau – travaux forestiers – Lot n°1 Combe de Savoie amont	Augmentation du montant financier maximum : + 6000 € HT, soit +8 %
2 septembre	• **marché SIS25015** : Accord cadre de travaux – Entretien des cours d'eau : gestion des berges et du lit des cours d'eau travaux forestiers 2025-2029	1 200 000,00 € HT (montant maximum de l'accord cadre sur 4 ans)

Elus & techniciens du SISARC lors des journées de reconnaissances raft annuelles

LES MOYENS HUMAINS

SUIVI TECHNIQUE

Depuis sa création en 2007, le **suivi technique** du SISARC a été assuré par une équipe mise à disposition par le Département de la Savoie.

Jusqu'en 2022, cette équipe spécialisée intervient sur deux volets :

- d'une part, l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre des actions des **programmes d'étude et de travaux structurants**, notamment ceux inscrits aux PAPI (4 ingénieurs) ;
- d'autre part, les missions de « **technicien de rivière** » en vue de la mise en œuvre des programmes pluriannuels d'entretien des cours d'eau affluents de l'Isère (2 techniciens de rivière).

Depuis 2019, cette équipe technique est complétée avec une mise à disposition du **service environnement/biodiversité** de la Communauté de Communes de Cœur de Savoie à hauteur de 50 % en vue d'assurer la mise en œuvre des actions du **Contrat Vert et Bleu**.

Depuis 2022, au regard de la maturité qu'il a désormais acquise avec notamment la conduite de deux PAPI successifs, le SISARC a engagé un processus d'internalisation de ses moyens humains. Ce processus est coconstruit en parfait accord avec les structures auprès desquelles il trouvait jusqu'à présent ses moyens techniques, et notamment le Département.

Ainsi, le SISARC a recruté à l'automne 2022 **deux techniciens rivières** qui exercent à partir de 2023 les missions qui étaient précédemment assurées par le Département, dans le domaine des programmes d'entretien pluriannuel des affluents.

L'année 2024 avait été consacrée à la préparation de **l'internalisation des moyens d'ingénierie** historiquement mis à disposition par le Département de la Savoie. Le SISARC avait donc acquis les moyens matériels nécessaires, tels que les véhicules (achat de 3 Citroën C3), les outils informatiques et du mobilier. Les offres d'emplois avaient été publiées au second semestre 2024, ce qui a permis de recruter en fin d'année 2024 **un directeur et 3 ingénieurs**. Ce pôle ingénierie a rejoint le Syndicat en janvier 2025.

Enfin, le SISARC avait fait le choix de proposer un poste de **technicien de rivière en alternance** pour l'année scolaire 2024-2025. Une alternante a donc rejoint le SISARC en septembre 2024. A l'issue de sa mission, elle a été embauchée sur un contrat temporaire d'un an de septembre 2025 à septembre 2026. Ceci permet de bénéficier de l'expérience acquise durant l'année en alternance et d'offrir une première expérience professionnelle.

SUIVI ADMINISTRATIF

Depuis 2013, le **suivi administratif** du Syndicat intervient dans le cadre d'une **convention de mutualisation de services** établie entre la Communauté d'Agglomération Arlysère et le SISARC. Le SISARC rembourse à Arlysère, les charges de fonctionnement engendrées par la mise à disposition de ce Pôle administratif.

Les missions historiquement assurées pour le SISARC, par les services de la CA Arlysère concernaient :

- la commande publique & l'exécution financière des marchés ;
- la comptabilité du Syndicat ;
- les services RH ;
- le service assemblées (convocation des assemblées, délibérations, secrétariat etc...).

Le SISARC a recruté, en septembre 2023, un agent sur le poste de **responsable administratif et financier afin d'internaliser les missions assurées par Arlysère.** La totalité des prestations assurées par Arlysère n'a pu être reprise en 2024. Il a en effet été nécessaire que le SISARC se dote des logiciels comptables et financiers ce qui génère des délais inhérents au transfert des données et des besoins de formations spécifiques à ces logiciels.

Afin de poursuivre l'internalisation des compétences administratives, un poste d'**assistante administrative** a été créé durant l'été 2024, mais celui-ci n'a pas pu être pourvu avant la fin d'année. La procédure de recrutement a pu s'achever en février 2025, avec une prise de poste en juin 2025. Dans le même calendrier, la responsable administrative et financière a remis son préavis pour un départ au 1er mai 2025.

Afin de garantir une bonne prise de poste de l'agent recruté en juin 2025 et d'objectiver le périmètre exact des missions qu'elle assurerait, le remplacement de la responsable administrative et financière n'a pas été relancé immédiatement. Cette période a permis d'**analyser l'activité du syndicat.** Celle-ci a montré qu'il était plus adapté de recentrer les fonctions administratives sur des profils de catégories B et C, afin de mieux correspondre aux réalités des tâches à effectuer. Un recrutement d'un nouvel agent sur un poste de catégorie B ou C a été acté en fin d'année 2025.

Compte tenu de ces mouvements de personnels, la convention de mutualisation de moyens avec la CA Arlysère a été prolongée sur la totalité de l'année 2025, ce qui a permis de **mobiliser le service commande publique de la Communauté d'Agglomération pour les marchés du SISARC.**

Finalement, en lien avec un contrôle de la chambre régionale des comptes d'avril à juillet 2025 (voir « Points divers », page 40, ci-après), l'agent qui assurait la gestion financière et comptable à Arlysère pour le SISARC entre 2013 et 2023 a été embauchée sur un contrat temporaire pour une durée maximale de 6 mois, ceci a permis de pouvoir répondre aux sollicitations de la Chambre.

FORMATIONS SPÉCIFIQUES

L'utilisation de **drone** constitue un outil intéressant dans l'exercice des missions assurées par les équipes techniques du Syndicat. D'une part, cela permet de disposer de points de vue permettant d'illustrer le déroulé des chantiers conduits, et d'autre part, le travail de reconnaissance de terrain peut être facilité et plus efficace via l'utilisation de cette technologie.

L'utilisation des drones fait l'objet d'une règlementation pointue et nécessite le suivi d'une formation spécifique. Cinq agents du SISARC ont été formés et disposent maintenant de cette qualification pour intégrer l'utilisation de drones dans la réalisation de leur mission.

COHÉSION

Une journée de cohésion a été organisée en septembre 2025. Elle a mêlé sport et réflexion avec une initiation au biathlon et un escape game en plein air sur fond de course d'orientation.

Ces activités, à la fois ludiques et accessibles, ont permis de partager un moment de complicité dans un cadre professionnel informel et dans un esprit de collaboration.

LES FINANCES

CONTEXTE GÉNÉRAL

Le financement du SISARC est assuré :

- par les **contributions financières** de chacun de ses membres ;
- par des **subventions** apportées par des partenaires extérieurs (Etat, Agence de l'Eau, EDF, etc.) ;
- par **l'emprunt**, principalement avec le recours à une ligne de trésorerie.

Le Département et les EPCI membres participent annuellement au budget du SISARC, conformément aux règles définies à l'article 15 des statuts du Syndicat. Cela permet de financer le fonctionnement et les projets conduits par le Syndicat.

Les dépenses d'intérêt collectif (frais généraux, entretien courant des affluents, gestion des digues de l'Isère et de l'Arc...) sont financées selon une **clef de répartition financière** prévue dans les statuts du SISARC, établie au prorata de la population, de la superficie du territoire et du potentiel fiscal de chacune des collectivités membres.

Pour les projets et actions qui intéressent spécifiquement un intérêt local, la clé de répartition entre les EPCI membres, de l'autofinancement restant après les éventuelles subventions, est fixée au cas par cas, par le Conseil Syndical en fonction de l'intérêt direct du ou des EPCI membres concernés.

Le SISARC dispose d'une ligne de trésorerie à hauteur de 1 500 000 €. Cette ligne de trésorerie est destinée à permettre le paiement des prestataires dans l'attente du versement des subventions par les différents partenaires.

En 2025, elle a été mobilisée pour un montant de 4 975 € (frais d'ouverture & intérêts). Ces frais sont éligibles et intégrés dans les demandes d'aides auprès de l'Etat.

LES ÉLÉMENTS FINANCIERS DE 2025

Les données ci-dessous sont celles qui ont été arrêtées au compte administratif de 2025 :

En investissement, les reports de 2025 s'élèvent à **1 895 942.86 €** en dépenses et **2 194 402.86 €** en recettes.

Les reports représentent les dépenses engagées sur l'année mais non payées au 31 décembre et les recettes attendues mais non perçues à la même date.

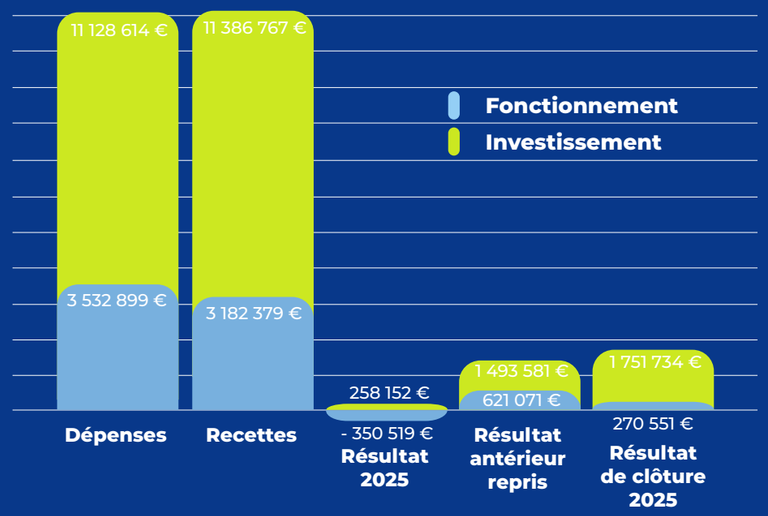

LES PARTICIPATIONS DES MEMBRES EN 2025

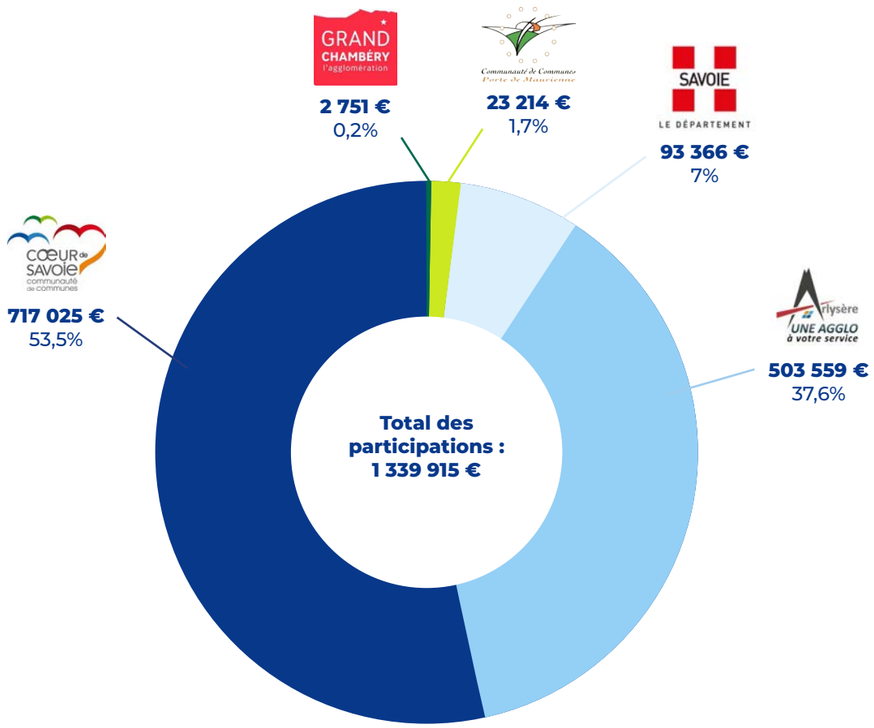

LES ACTIONS 2025

CONTEXTE MÉTÉO DE L'ANNÉE 2025

La fin d'année 2023 et le début d'année 2024 avaient été marqués par plusieurs **perturbations météorologiques intenses**. Dans la continuité de la seconde moitié de 2024, l'année 2025 a été peu perturbée en Savoie.

Le seul épisode météorologique notable est celui du 24 novembre 2025. Une perturbation accompagnée d'une masse d'air qui s'est adoucie au gré de l'épisode a provoqué des cumuls de pluie conséquents qui se sont combinés à une limite pluie-neige fluctuante autour de 1 800 m d'altitude, les débits de certains cours d'eau ont aussi été alimentés par la fonte. Sur le territoire du SISARC ce sont essentiellement les affluents de l'Isère et de l'Arc qui ont réagi.

Ces intempéries ont nécessité la réalisation de **travaux d'urgence** pour remettre le Dom Girard dans son lit. Compte tenu de l'incertitude associée au volume de matériaux toujours stocké en partie haute du bassin versant, une plage de dépôt « rustique » a aussi été aménagée pour limiter les risques associés à la formation d'une nouvelle lave torrentielle.

Les chantiers de sécurisation des digues conduits dans le lit de l'Isère n'ont été que faiblement impactés, la crue de l'Isère est restée faible, les batardeaux déjà construits n'ont pas subi de dégâts d'ampleur.

Les désordres les plus conséquents ont été générés par le ruisseau du Dom Girard situé sur la Commune de Fréterive. Les précipitations ont entrainé la reprise des matériaux issus d'un éboulement rocheux survenu une dizaine de jour plus tôt, au sommet du bassin versant (zone inaccessible). Une lave torrentielle a obstrué le lit du torrent et celui-ci est sorti de son lit. D'importants dépôts de matériaux ont pris place sur le cône de déjection, ce qui a impacté les vignes, une habitation, la route départementale RD 201 et la voie SNCF Albertville-Chambéry.

Crue du Dom Girard le 24 novembre 2025

LES DIGUES DE L'ISÈRE ET DE L'ARC

ACHÈVEMENT DES CHANTIERS DE L'HIVER 2024-2025

- Confortement de la digue rive droite de l'Isère à Frontenex ;
- Confortement de la digue rive droite de l'Isère à la Confluence de l'Arc ;
- Confortement de la digue rive droite de l'Isère à l'amont de la Biale de Fréterive ;
- Confortement de la digue rive droite de l'Isère à Montmélian ;
- Sécurisation de la digue rive gauche de l'Arc sur les Communes de Bourgneuf & Chamousset.

DEMARRAGE DES CHANTIERS DE L'HIVER 2025-2026

- Confortement de la digue rive droite de l'Isère à Montailleur ;
- Confortement de la digue rive droite de l'Isère à l'aval du pont de Grésy-sur-Isère ;
- Confortement de la digue rive droite de l'Isère à l'amont du pont de Coise ;
- Confortement de la digue rive gauche de l'Isère à la Chavanne ;

LE RESUME

Les digues de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie ont été construites entre 1824 et 1853.

Ces digues ont traversé deux siècles sans défaillance significative.

Elles sont complétement fondamentales et incontournables puisque la plaine a été aménagée autour de ces ouvrages.

Ces ouvrages de protection contre les inondations sont aujourd'hui affaiblis et des chantiers d'importance sont nécessaires afin de traiter leurs faiblesses.

Mise en place des enrochements – digue rive droite à Montmélian

Achèvement du chantier à Frontenex (©Hydrétudes)

La planification de ces chantiers s'inscrit dans un cadre pluriannuel. La détermination des tronçons devant faire l'objet des travaux s'appuie sur un diagnostic qui croise l'état de dégradation des digues et les conséquences en cas de brèches.

Chaque année des campagnes de reconnaissances sont organisées en rafts afin d'assurer le suivi des digues de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie. Sur 3 jours consécutifs la totalité du linéaire de l'Isère et de l'Arc est parcourue au fil de l'eau afin d'inspecter et de surveiller les ouvrages.

RÉGULARISATION DES DIGUES DE L'ISÈRE ET DE L'ARC – RÉALISATION DES ÉTUDES DE DANGER

Le décret du 12 mai 2015 relatif « aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques » a apporté des modifications au cadre réglementaire relatif aux digues de protection des lieux habités.

Une procédure de régularisation doit être conduite pour les ouvrages existants à la date du décret susvisé. Il s'agissait d'abord de lancer les études permettant d'élaborer les dossiers de demande de régularisation des tronçons de digue de la classe B (protection de plus de 3000 habitants).

Sur l'Isère et l'Arc en Combe de Savoie les systèmes de classe B structurés autour des digues domaniales sont les suivants :

- SE 1 : secteur de « Terre Neuve »
- SE 2 : secteur de « Tétrapole »
- SE 3 : secteur du « Chiriac »
- SE 4 : secteur de « Montmélian »
- SE 5 : secteur « d'Alpespace »

A l'été 2021, le SISARC a lancé une consultation de bureaux d'études afin de produire les **dossiers de régularisation** des 5 systèmes d'endiguement.

Bien qu'ayant fait l'objet d'une large publicité, les résultats de la consultation se sont révélés extrêmement décevants puisque 2 lots n'ont pas pu être attribués.

Le SISARC a sollicité par courrier un report de l'échéance du 28 février 2022 au regard du cas de force majeur auquel il s'est trouvé confronté.

Compte tenu du contexte – y compris à l'échelle nationale où de nombreux GEMAPIENS sont dans l'impossibilité de régulariser les digues avant les échéances réglementaires - une dérogation a été obtenue avec un report de l'échéance en juin 2023.

Les dossiers de demande de régularisation pour 3 lots attribués à l'automne 2021 ont été déposés pour instruction par les services de l'Etat en mars 2023.

Les 2 lots qui n'avaient pu être attribués en 2021, ont fait l'objet d'une **nouvelle consultation infructueuse** à l'automne 2022, le plan de charge des bureaux d'études pouvant réaliser ces prestations étant toujours saturé.

Le SISARC a de nouveau sollicité par courrier de juin 2023 un report des échéances au regard de la situation. Un nouveau report de l'échéance a été accordée par arrêté Préfectoral signé en janvier 2024.

En avril 2024, les 2 lots qui n'avaient pas pu être attribués en 2021, puis en 2022, ont finalement pu être notifié à un bureau d'étude.

A l'automne 2024, une nouvelle consultation a été publiée pour la régularisation de deux digues de classe C (ouvrages apportant une protection à une population comprise entre 30 et 3 000 habitants).

Cette consultation a été infructueuses puisqu'aucune candidature n'a été déposée. En conséquence, le SISARC a de nouveau été contraint de solliciter par courrier, un report des échéances au regard de la situation.

L'année 2025 a permis de progresser de manière significative sur la **régularisation des systèmes d'endiguement**.

Les missions démarrées en avril 2024 ont abouti au dépôt à la fin de l'été 2025 des dossiers de demandes de régularisation des deux systèmes d'endiguement suivants :

- **SE 2 : secteur de « Tétrapole » ;**
- **SE 4 : secteur de « Montmélian » ;**

Les productions techniques et précisions fournies suite aux demandes des services de l'Etat en charge de l'instruction des dossiers déposés au printemps 2023 ont permis d'obtenir l'arrêté de régularisation pour le système d'endiguement **SE 1 : secteur de « Terre Neuve ».**

En septembre 2025, la production de deux dossiers de demande de régularisation a été confiée à un bureau d'étude spécialisé. Cela devrait permettre de production des dossiers de demande de régularisation de ces deux systèmes d'endiguement au printemps 2026.

Reconnaissance pelle araignée sur les digues de l'Isère

Reconnaissance par panneaux électriques sur les digues de l'Isère – route départemental fermée de nuit

TRANSFERT DES DIGUES DOMANIALES DE L'ISÈRE ET DE L'ARC

Les digues de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie ont été construites il y a **200 ans** sous l'administration Sarde. Au rattachement de la Savoie à la France, l'Etat français est devenu le propriétaire de ces ouvrages.

La loi dite MAPTAM votée en 2014, prévoit qu'en janvier 2024 les digues de l'Etat soient « mises à disposition » des collectivités en charge de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI).

Le SISARC est en charge de la **GEMAPI** sur le territoire de la Combe de Savoie et, en janvier 2024, c'est à lui qu'ont été transférées les digues domaniales de l'Isère et de l'Arc (71 km d'ouvrage correspondant à 10% du patrimoine national transféré).

Ces ouvrages sont globalement en mauvais état et nécessitent d'importants travaux de sécurisation. Compte tenu du linéaire considérable, et malgré les travaux importants réalisés entre 2014 et 2024, la sécurisation de ces digues est une opération qui s'inscrit dans la durée.

Le transfert des digues est donc un enjeu majeur pour le Syndicat. La loi MAPTAM prévoyait que les ouvrages transférés soient en bon état et qu'une convention de transfert négociée, établisse la compensation financière due par l'Etat compte tenu des charges et responsabilités transférées.

Les conventions ont été établies dans un calendrier serré, à « marche forcée » par l'Etat et les digues transférées n'ont pas préalablement été remises en état. La convention de transfert signée en janvier 2024 reste très insatisfaisante par rapport aux dispositions de la loi MAPTAM et elle ne permet de garantir une prise en charge financière par l'Etat des travaux de sécurisation des ouvrages que jusqu'en 2029.

En l'état actuel, après cette échéance il faudra soit réduire le rythme des chantiers, soit que les Collectivités membres du SISARC financent sur leur fonds propres les travaux à réaliser sur les digues. Le SISARC reste donc mobiliser pour dénoncer les conditions dans lesquelles s'est déroulé le transfert.
En fin d'année 2024, un courrier des Gemapiens Savoyards confrontés aux mêmes difficultés que le SISARC avait été adressé au Premier Ministre.

En 2025, le SISARC s'est mobilisé pour être auditionné dans le cadre de la mission Sénatoriale destinée à évaluer l'efficacité de la GEMAPI et les difficultés rencontrées lors de son exercice. Le SISARC a pu être auditionné par les Sénateurs en charge de cette mission et il a aussi produit un rapport explicitant notamment les difficultés générées par le transfert des digues de l'Etat. Le rapport des Sénateurs publié en juin 2025 intègre une proposition spécifique pour modifier les conditions de transfert des digues domaniales.

LA RESTAURATION DU LIT DE L'ISÈRE

ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DU PAPI 2

L'année 2023 avait vu **l'achèvement des travaux de restauration du lit de l'Isère** conduit dans le cadre du PAPI 2 de la Combe de Savoie.

Depuis 2015, le montant cumulé des dépenses engagées était de **8 500 000 € TTC**, qui ont été financés à 100% par l'Etat, l'Agence de l'Eau et EDF. Au total, ce sont plus de 955 000 m3 de sédiments fins (limons) qui ont été terrassés et exportés hors du lit de l'Isère. La majorité de ces matériaux ont été immergés dans d'anciennes gravières, ce qui a permis une renaturation de celles-ci avec la création d'environ **5 ha de zones humides.**

En octobre 2024, une inauguration avait été organisée pour clôturer les travaux du PAPI 2, ce qui a permis d'évoquer avec l'Etat, l'Agence de l'Eau et EDF la poursuite des travaux de restauration à conduire durant le PAPI3 et leur plan de financement.

LE RESUME

Depuis les années 1990, le lit de l'Isère est le siège d'une **métamorphose importante** qui modifie totalement sa géométrie.

Cette évolution **transforme** un milieu initialement à forte dynamique, occupé par des espèces pionnières, en **un milieu figé** siège d'une végétation terrestre ou d'espèces envahissantes.

Les ilots végétalisés, dénommés atterrissements, présents dans le lit de la rivière sont **préjudiciables** tant pour la qualité des milieux et l'environnement que pour la sécurité publique.

D'important travaux sont nécessaires pour parvenir à restaurer le lit de l'Isère.

PRÉPARATION DES TRAVAUX DU PAPI 3

L'année 2025 a été dédiée à la conduite des **études préalables nécessaires pour la conduite des travaux de restauration du lit** à mener sur la période 2026-2030.

Les travaux de restauration du lit doivent être autorisés au titre du code de l'environnement et il est donc nécessaire qu'une étude d'impact soit réalisée. Ainsi, dès le mois de janvier 2025, une campagne d'inventaires faune et flore a débuté. Cette étude menée sur 4 saisons a pour but d'effectuer des relevés permettant de disposer d'un état initial de l'environnement.

En août 2025 une étude a été lancée afin de caractériser la qualité physico-chimiques des sédiments composant les atterrissements devant être restaurés. Le prestataire retenu est chargé de prélever des matériaux sur les atterrissements, puis de les faire analyser en laboratoire.

A l'automne 2025, la consultation a été publiée afin de retenir le prestataire qui aura la charge de la rédaction des dossiers réglementaires (étude d'impact, dérogation espèces protégées etc.) permettant d'obtenir l'autorisation environnementale nécessaire à la conduite des travaux.

Exemples d'espèces identifiées lors des relevés faunes et flores (©TEREO)

PÉRENNISATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION DU LIT

Les travaux conduits dans le lit de l'Isère constituent la première étape du chantier de restauration de la rivière. Sur le long terme si aucune action n'est engagée, le lit de la rivière va se dégrader progressivement et les atterrissements végétalisés vont se redévelopper.

Afin d'éviter que le processus ne se réenclenche, il est nécessaire que les bancs de galets soient régulièrement mis en mouvement.

Deux leviers d'action sont identifiés pour parvenir à cette mobilité :

- **Le levier « hydraulique »** :
Qui vise l'obtention de débits suffisants, notamment en période de fonte, ce qui nécessite de modifier temporairement le fonctionnement de certains aménagements hydroélectriques ;
- **Le levier « mécanique »** :
Par l'entretien mécanique portant sur la végétation et la géométrie des bancs de galets.

La mise en œuvre de ces deux leviers s'inscrit dans une démarche expérimentale afin de tester la fréquence et les modalités d'intervention, les critères de déclenchement, etc.

Les négociations engagées depuis 2018 entre EDF, l'Etat, l'Agence de l'eau et le S.I.S.A.R.C se sont traduites par la signature d'une convention pour la réalisation d'un plan de pérennisation expérimental du lit de l'Isère en Combe de Savoie.

Sur une durée de 6 ans (2020-2026), ce plan porte sur un budget total de 2 840 000 € TTC soit environ 473 000 € par an avec une participation annuelle du S.I.S.A.R.C de 60 000 € par an sur les 6 années.

L'année 2025 a été hydrologiquement très calme et les débits atteints sur l'Isère n'ont pas été suffisants pour effectuer un test du levier hydraulique.

Concernant le levier mécanique, le suivi des bancs montre que la grande majorité d'entre eux demeurent pour l'instant, dans un état satisfaisant ne nécessitant pas d'intervention.

Comme chaque année, le SISARC a réalisé en régie une campagne d'arrachage précoce de la renouée du japon sur le linéaire de lit restauré entre Montailleur et la confluence de l'Arc. Sur 5 jours une équipe de 8 personnes a été mobilisée.

Lit restauré dans le secteur du pont de Grésy-sur-Isère

ACTIONS SUR LES AFFLUENTS TORRENTIELS

Sur les affluents torrentiels de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie, le SISARC conduit des **travaux d'entretien et réalise des d'investissements afin de réduire les risques d'inondations et / ou de restaurer les milieux.**

De façon générale, l'entretien des cours d'eau a un double objectif : **permettre le bon écoulement des eaux et préserver la qualité écologique des rivières.** Cela consiste essentiellement à procéder de façon régulière aux actions suivantes :

- Abattage, élagage et débroussaillage sélectifs de la végétation des berges (ripisylve) ;
- Enlèvement des embâcles, amas de branches et autres accumulations de débris jugés dangereux ;
- Curage des volumes de sédiments présentant un danger ;
- Curage des plages de dépôts et des bassins d'écrêtement.

Le montant des travaux d'entretien conduits en 2025 sur les affluents torrentiels est de **526 957€ TTC.** Ce montant inclus des travaux, mais aussi divers prestations telles que des levés topographiques, des pêches de sauvetage, ou des analyse de la qualité géotechnique ou physico-chimiques des matériaux (ces prestations diverses représentant un montant cumulé de 31 000 € TTC).

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION

(230 409 € TTC, dont 1 000€ TTC en urgence)

Les interventions sur le secteur Combe de Savoie Amont :

Travaux entretien courant

- Ruisseau de l'Hermettaz (Notre-Dame-des-Millières)
- Ruisseau de Fontaine Claire (Tournon / Notre-Dame-des-Millières)
- Ruisseau de la Combe (Cléry et Saint-Vital)
- Ruisseau des Ayes (Tournon et Verrens Arvey)
- Ruisseau des Trois Nants (Mercury et Gilly sur Isère)
- Ruisseau de la Gollette (Mercury et Gilly sur Isère)
- Ruisseau de la Biale de Grignon (Tournon
- Ruisseau de Fontaine Claire (Notre Dame des Millières)
- Ruisseau de la Combaz – Amont (Notre Dame des Millières)
- Ruisseau de la Combaz – Aval (Notre Dame des Millières)
- Ruisseau du Nant Pottier (Pallud, Mercury et Albertville)
- Ruisseau de Verrens (Frontenex et Tournon)
- Le Chiriac (Mercury et Gilly sur Chiriac)
- Ruisseau de Verrens- Lamier (Tournon)
- Débroussaillage des pistes et des berges

Travaux entretien courant et d'urgence

Débroussaillage Petit Gelon– réalisés entreprise d'insertion Acti'Val 73

Billonnage des embâcles – Ruisseau de Villard Mougin

Les interventions sur le secteur du Gelon :

Travaux entretien courant

- Le Joudron (La Rochette / Arvillard / Presle)
- Ruisseau de Villard Mougin (Villard Léger)
- Le Gelon – Débroussaillage Râtelier (La Rochette)
- Le Gelon – Lamier (Chamousset)
- Le Gelon – Lamier (Villard Léger)
- Le Petit Gelon – Lamier (La Trinité)
- Le Petit Gelon – Débroussaillage (Betton-Bettonet)
- Le débroussaillage des pistes et des berges

Les interventions sur le secteur du Coisin-Coisetan :

Travaux entretien courant

- Le Ruisseau de la Chanelle (Laissaud)

Les interventions sur le secteur Aitelène :

Travaux entretien courant

- Gros Chêne (Aiton)
- Le Ruisseau de côte Bordée (Aiton)
- Nant Perrin / Thuile (Saint Hélène sur Isère) 3 secteurs
- Merderet (Saint Hélène sur Isère)
- Le débroussaillage des pistes et des berges

Les interventions sur le secteur Gargot :

Travaux entretien courant

- Canal de Pau (Saint Jean de la Porte)
- Le débroussaillage des pistes et des berges

Les interventions sur le secteur Bialle-Lavanche-Fournieux :

Travaux entretien courant

- Le Fournieux (Saint Vital – Montailleur)
- PPD Ruisseau de Cruet (Fréterive)
- Dom Girard (Fréterive)
- Ruisseau de la Gorge (Fréterive)
- Ruisseau de Raffoux (Fréterive)
- Plage de dépôt Ruisseau de la Corniole (Fréterive/ Grésy-sur -Isère)

Embâcle sur le ruisseau de la Corniole

TRAVAUX D'ENTRETIEN SÉDIMENTAIRE

(264 617 € TTC, dont 56 099 € TTC en urgence)

Les interventions sur le secteur du Gelon :

Travaux entretien courant

- Deuxième Berre plage de dépôt amont (Chamoux sur Gelon)
- Ruisseau des Michelins (Villard-Léger)
- Le Gelon (Le Pontet)
- Diffuseur du marais du Pontet (Le Pontet)
- Deuxième Berre aval (Chamoux-sur-Gelon)
- Nant Fourchu (Chamoux-sur-Gelon)
- Ruisseau du Glistan (Villard Léger)
- Ruisseau des Michelins (Villard léger)
- Ruisseau du Gringer (Villard Léger)
- Petit Gelon (Villard Sallet)
- Le Savarin (Le Pontet)
- La gestion des plateformes (zones de dépôt des matériaux)

Travaux d'urgence

- Ruisseau de la Bottière (Villard Léger)

Les interventions sur le secteur du Gargot :

Travaux entretien courant

- Le lit du Morbier (Saint Jean de la Porte)

Travaux de gestion des plateformes

Les interventions sur le secteur Combe de Savoie Amont :

Travaux entretien courant

- Plage de dépôts de la Combaz (Notre-Dame-des-Millières)
- La gestion des plateformes (zones de dépôt des matériaux)

Travaux d'urgence

- Le lit de l'Hermettaz (Notre-Dame-des-Millières)

Les interventions sur le secteur Combe de Savoie Amont :

Travaux d'urgence

- Le lit de la Corniole (Grésy sur Isère)
- Dom Girard (Fréterive)

Travaux dans la plage de dépôt de la Combaz

TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS SUR LES AFFLUENTS TORRENTIELS

Indépendamment des travaux d'entretien, les opérations suivantes ont été conduites en 2025 :

- Travaux de sécurisation des seuils du Verrens en aval de la rue de Princens ;
- Etude de faisabilité pour l'aménagement du Lourdens à Saint Jean de la Porte ;
- Etude de faisabilité concernant la gestion des risques d'inondation de la Biale de Grignon ;
- Poursuite des démarches pour la création de plusieurs plages de dépôt dans le Val Gelon ;

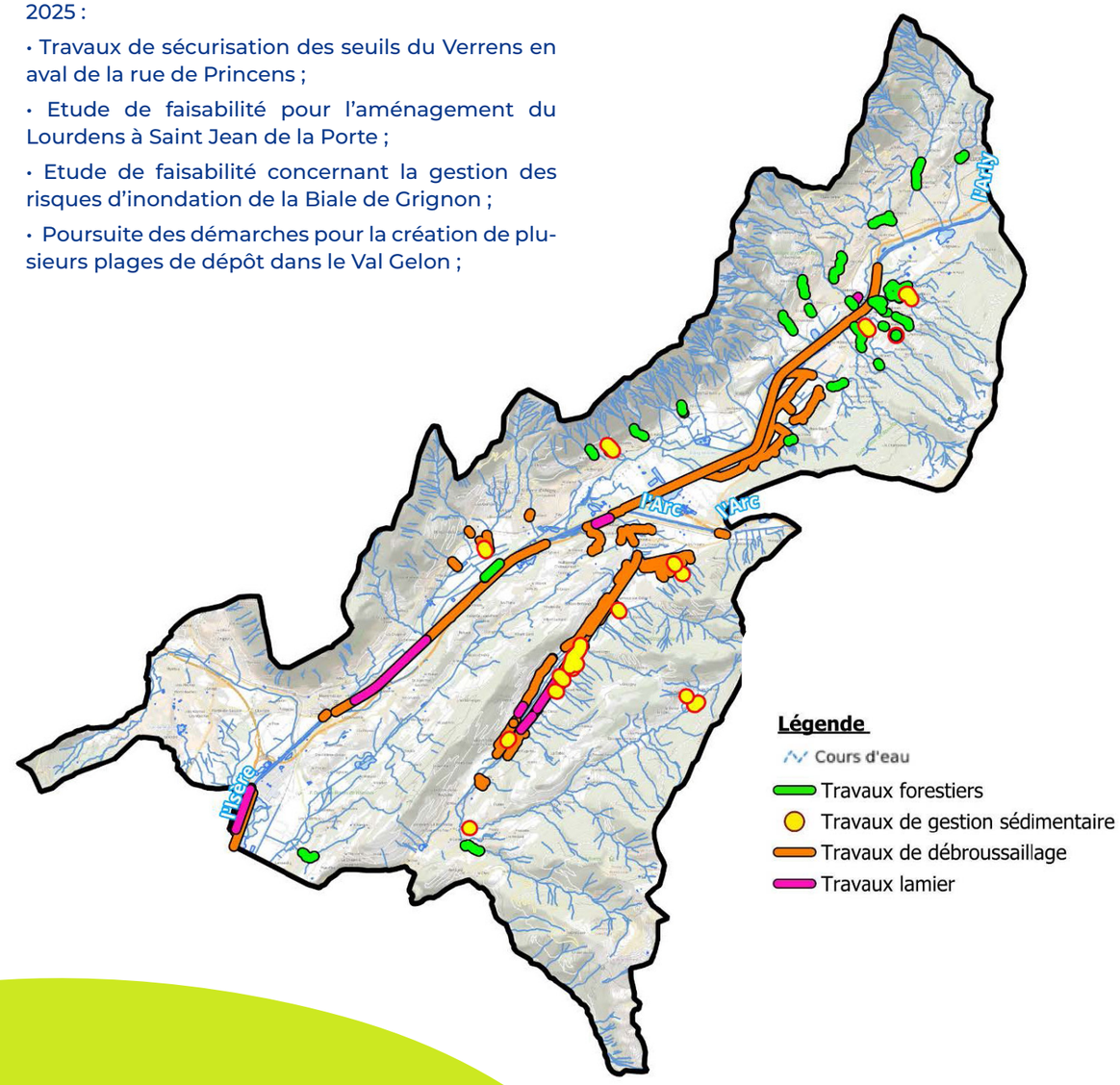

CARTOGRAPHIE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN CONDUITS EN 2025

La carte ci-dessus permet de localiser les **interventions d'entretien forestiers & sédimentaires** réalisés par le SISARC sur les affluents de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie.

RENOUVELLEMENT DE LA DECLARATION D'INTÉRET GÉNÉRAL (DIG)

À l'exception de l'Isère et de l'Arc, les cours d'eau de la Combe de Savoie sont des cours d'eau « **non-domaniaux** ». Ceci implique que c'est le propriétaire privé qui possède la parcelle située en berge du cours d'eau qui est propriétaire de celui-ci jusqu'à la moitié du lit. Cette propriété implique des droits et des devoirs. Ainsi les **propriétaires riverains** des cours d'eau **non domaniaux**, sont les premiers **responsables** de l'entretien régulier du cours d'eau que borde leur terrain.

Si un tiers subit des désordres du fait de la **négligence** dans l'entretien du cours d'eau, la responsabilité civile du propriétaire du cours d'eau peut être recherchée. Le riverain fautif pourrait être condamné à dédommager la victime des désordres subits par carence d'entretien du cours d'eau.

Le SISARC exerce la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations », dite GEMAPI sur le territoire de la Combe de Savoie. Dans ce cadre, et sous réserve d'un **intérêt général**, le SISARC peut intervenir en substitution des propriétaires riverains pour assurer l'entretien des cours d'eau. L'intérêt général ne se décrète pas, il est nécessaire qu'il soit reconnu par un **acte administratif**, c'est ce qui s'appelle la Déclaration d'Intérêt Général, dénommée « DIG ». La DIG, signée par le Préfet, permet de reconnaître que l'entretien d'un cours d'eau par un acteur public, en l'occurrence le SISARC, présente un **bénéfice collectif**, au-delà des intérêts privés.

Pour l'obtenir, il est nécessaire de déposer un dossier auprès des services de l'Etat. Ce dossier doit notamment expliciter l'action conduite par le SISARC sur les torrents affluents, les dispositions prises pour réduire les impacts sur les milieux naturels et justifier de l'intérêt général à agir. L'année 2025 a permis de **rédiger et déposer** le dossier de DIG pour les cours d'eau affluents de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie. Après instruction par les services de l'Etat, l'arrêté préfectoral de DIG pour les 5 années à venir a été délivré le 30 décembre 2025.

LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Sous l'impulsion du contrat Vert & Bleu porté par Cœur de Savoie à partir de 2019 (voir ci-après), le SISARC a progressivement **renforcer ses actions contre les espèces exotiques envahissantes**. Les premières actions se sont déroulées sur le territoire de la Communauté de Communes Coeur de Savoie (CCCS) qui couvre la partie aval du territoire de compétence du SISARC. Ces opérations ont consisté à l'établissement d'un plan d'action, puis à la réalisation des actions.

Dans la continuité de ces démarches conduites sur la partie aval du territoire du Syndicat, compte tenu du retour d'expérience positif de ces opérations, le SISARC a lancé en 2025 une étude pour **établir un diagnostic et un plan d'action de lutte contre les espèces exotiques** sur la partie amont de son territoire. Cette étude a été confiée au bureau d'étude AQUABIO, les prospections ont été réalisés du printemps à l'automne 2025, le diagnostic et le plan d'action seront finalisés en début d'année 2026.

En parallèle de cette étude, une **expérimentation a été réalisée pour traiter de petits massifs de renouée du japon** dans des zones où les terrassements peuvent être compliqués à mener. La technique testée consiste à injecter dans le sol de l'eau chauffée à 99°C, afin de blesser les rhizomes de renouée. Trois à quatre passages, étalés sur un à deux ans sont nécessaires pour espérer supprimer la plante. En 2025, le premier passage a été effectué sur deux sites différents avant la période hivernale.

ACTIONS SPÉCIFIQUES - CŒUR DE SAVOIE

En 2019, un **Contrat Vert et Bleu** (CVB) a été signé par la Communauté de Communes Cœur de Savoie. Il visait à **soutenir les acteurs locaux dans leurs projets de préservation ou de restauration des continuités écologiques**, en lien avec les projets d'urbanisme, mais aussi à sensibiliser la population et les acteurs concernés aux enjeux du territoire. Ce contrat était prévu sur 5 ans, de 2019 à 2024. Du fait de la compétence GEMAPI transférée au 1er janvier 2019 au SISARC, le Syndicat s'était engagé, en qualité de maître d'ouvrage sur 3 actions portant sur les cours d'eau et plans d'eau de Cœur de Savoie.

A l'issu du CVB, la Communauté de Communes Cœur de Savoie a adopté en 2025 une **stratégie biodiversité**, dans laquelle elle mène des actions sur son territoire en faveur des milieux naturels, en lien avec de nombreux partenaires. Dans ce cadre, elle est amenée à réaliser des actions de différente nature (étude, travaux, sensibilisation, ...) en lien avec les milieux aquatiques, humides et les trames bleues et turquoise. Elle est aussi structure coordinatrice des trois Espaces naturels Sensibles (ENS) de son territoire, dont les milieux humides et aquatiques sont une part essentielle (voir page 43).

Le CVB avait aussi permis de mener des actions de luttes contre les espèces exotiques envahissantes. Dans la continuité des actions conduites entre 2019 et 2024, les opérations de lutte contre les invasives se sont poursuivies en 2025.

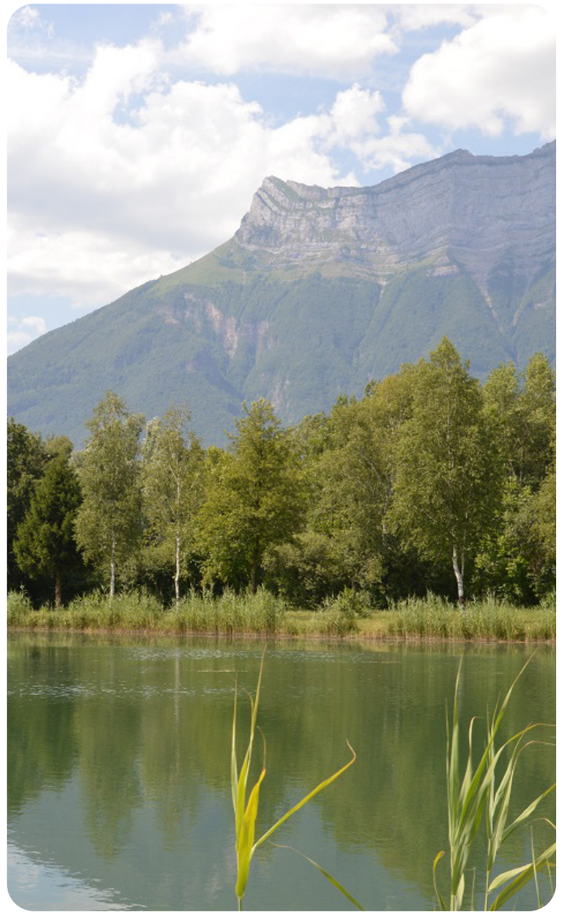

LUTTES CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES – MISE À JOUR DU PLAN D'ACTIONS

En lien avec le **Contrat Vert et Bleu**, un premier plan d'action de lutte contre les espèces exotiques envahissantes s'est terminé en 2024. Pour poursuivre les actions engagées, le SISARC et la Communauté de communes Coeur de Savoie ont décidé de réaliser la mise à jour du plan d'actions contre les espèces invasives établi en 2018.

Ce travail s'est achevé en 2025, et a été confiée au bureau d'études AQUABIO pour un montant de **47 496 €** HT, subventionné à 50 % par le département de la Savoie et 30 % par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Cette mise à jour a consisté à inventorier les espèces invasives présentes sur les cours d'eau, et à proposer un nouveau plan d'actions pour les cinq prochaines années.

- 23 espèces végétales invasives ont été répertoriées, et 12 d'entre elles ont fait l'objet de proposition de gestion.
- Les secteurs prioritaires d'intervention sont le Haut-Gelon et le Coisin avec ses affluents, car ils sont encore peu envahis, et il n'est pas trop tard pour agir de manière efficiente.
- Les actions proposées sont du même type que lors du premier plan d'actions : Limiter la dissémination naturelle (par des chantiers d'élimination très localisés ou par du déterrage précoce de plantules), limiter la dissémination par l'Homme en sensibilisation les acteurs locaux, tester des techniques de lutte et d'élimination.

Ces actions seront mises en œuvre dans les prochaines années sur le territoire, selon les préconisations du plan de gestion.

Plateforme de traitement des renouées (pendant le bâchage)

Plateforme de traitement des renouées après remise en état

Expérimentation annelage de Paulownia – (©Aquabio)

EXPÉRIMENTATION DE L'ANNELAGE DU PAULOWNIA

Le Paulownia est une plante invasive qui a un fort impact sur la biodiversité à cause de sa croissance rapide. Elle peut aussi causer des dégâts sur les infrastructures lorsqu'elle pousse par exemple dans les ponts, berges ou bords de route.

Depuis plusieurs années, le SISARC mène des actions de lutte contre cette espèce, notamment via du **déterrage précoce**. En complément, pour pouvoir agir sur des arbres bien plus grand que les jeunes pieds, une expérimentation a été réalisée. L'action consiste à anneler une partie du tronc, c'est-à-dire enlever une partie de l'écorce. Cela va affaiblir l'arbre, qui va finir par dépérir, mourir, et tomber. Cette méthode fonctionne sur d'autres espèces, mais il n'y avait pas de retours d'expérience sur le paulownia et sur son efficacité.

Un test a été mené sur une parcelle publique située au bord du lac de Ste Hélène, qui comporte de nombreux arbres de différentes tailles : c'est donc une zone très adaptée pour ce type de test. L'expérimentation s'est terminée en 2025, avec le suivi des arbres annelés, pour s'assurer qu'ils ont bien dépérit. **Le résultat est satisfaisant** : l'annelage est donc une méthode efficace d'élimination du paulownia.

LABELLISATION EPAGE & EPTB

Les textes instaurant la compétence GEMAPI donnent la possibilité d'une labellisation en **Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (EPAGE) des collectivités qui exercent cette compétence sur des périmètres cohérents avec les logiques de bassin versant.

C'est effectivement le cas du SISARC qui peut donc prétendre à cette labellisation. De plus, après quinze ans d'existence, le SISARC constitue un acteur reconnu à l'échelle de son territoire d'action, mais aussi à l'échelle globale du bassin versant de l'Isère, depuis sa source à Val d'Isère jusqu'à sa confluence avec le Rhône à Valence.

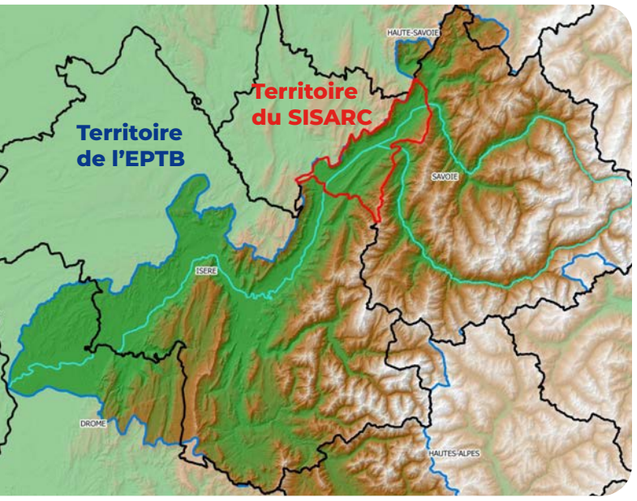

Durant l'année 2023, le SISARC avait rédigé le dossier de demande de labellisation EPAGE. Le Comité d'Agréement du Comité de Bassin avait rendu un avis favorable en date du 6 octobre 2023. Par délibération en novembre 2023 le SISARC sollicitait l'avis de ses collectivités membres concernant sa transformation en EPAGE.

Compte tenu des retours positifs des collectivités membres du SISARC, la transformation en EPAGE du Syndicat a été actée par arrêté préfectoral du 18 avril 2024.

Cette labellisation EPAGE a aussi permis la création de l'**EPTB Isère** (Établissement Public Territorial de Bassin) et l'adhésion du SISARC à cette structure. L'EPTB de l'Isère a officiellement été créé au 1er janvier 2025.

Un EPTB coordonne la gestion de l'eau à une échelle hydrographique cohérente, à savoir celle des bassins versants. C'est un groupement de collectivités territoriales qui a pour objectif de faciliter la prévention des inondations, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides. En tant que structure de dialogue, de stratégie et de représentation, l'EPTB Isère agit en complémentarité avec les gestionnaires en charge la compétence GEMAPI.

Le premier semestre de l'année 2025 a vu la structuration de l'EPTB, avec la création de ses instances exécutives et le recrutement des agents qui composeront son équipe. Au cours du second semestre 2025 l'EPTB a notamment investi les sujets de la ressources en eaux et du renouvellement des concessions hydroélectriques, et le SISARC s'est impliqué dans le suivi de ces démarches.

POINTS DIVERS

CONTRÔLE DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Au printemps 2025, le SISARC a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes (CRC). Cette instance indépendante, chargée de vérifier la **régularité et l'efficacité de la gestion publique, a examiné les comptes du SISARC, ses procédures administratives et la mise en œuvre des missions assurées.**

L'objectif de ce contrôle est d'évaluer la **conformité de la gestion du Syndicat avec les règles budgétaires et comptables en vigueur**, tout en identifiant d'éventuelles marges d'amélioration. Ce processus, bien que très chronophage, constitue une opportunité pour garantir la transparence et la qualité de l'action du SISARC.

Entre avril et juillet 2025, le SISARC a transmis l'ensemble des éléments permettant de répondre au questionnaire de 110 points concernant les missions assurées, les outils de suivis à disposition, les procédures de gestion comptables et financières etc. Les éléments transmis ont concerné les 6 exercices budgétaires clos, de 2019 à 2024.

Ce contrôle de la Chambre Régionale des Comptes s'est achevé au début du mois de juillet. Le magistrat a bien appréhendé le contexte dans lequel prend place l'action du SISARC et il a souligné son efficacité. Son contrôle a permis de vérifier la légalité de la gestion du SISARC. Les recommandations formulées concernent essentiellement l'amélioration des aspects de gestion comptables et budgétaires, une partie du travail avait d'ores et déjà été amorcé avant le contrôle.

Le rapport provisoire des observations de la CRC a été transmis le 21 octobre 2025. Une phase contradictoire d'une durée d'un mois a permis au SISARC de faire parvenir des précisions et des remarques par courrier du 13 novembre 2025. Le rapport définitif des observations sera transmis en début d'année 2026 et celui-ci devra être présenté au Conseil Syndical.

REFONTE DE L'IDENTITÉ VISUELLE DU SISARC

Depuis plusieurs années, les actions du SISARC sur le terrain se multiplient : restauration du lit de l'Isère, travaux sur les digues, chantiers d'entretien des affluents, traitement d'espèces exotiques envahissantes… Son action est de plus en plus visible et les interventions conduites par le Syndicat méritaient une meilleure identification. L'année 2025 a permis de travail sur l'**identité visuelle du SISARC**. Un prestataire spécialisé a été retenu pour produire une **charte graphique et un nouveau logo pour le Syndicat**.

Nous avons souhaité que cette identité visuelle soit à l'image du territoire ainsi que des missions assurées. Le nouveau logo accompagnera désormais nos équipes, nos chantiers et notre communication pour mieux faire connaitre les missions du SISARC et valoriser ses interventions sur les cours d'eau.

Direction artistique
(©Edwige Dislaire)

Rivière #93cff5

Écosystème #cbe821

Montagne #073989

Blanc #FFFFFF

ACTIONS DE COMMUNICATION

Des **animations auprès du grand public** ont été menées pour expliquer les travaux conduits par le SISARC.

En mars 2025, en collaboration avec le Musée d'Art et d'histoire d'Albertville, deux après-midis ont permis de partager l'histoire de l'endiguement de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie et d'exposer les chantiers actuellement conduits par le SISARC sur ces digues âgées de 200 ans.

À l'automne 2025, en lien avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie (CCCS), une intervention similaire a été menée à destination des agents de la CCCS pour découvrir le chantier de sécurisation de la digue rive gauche de l'Isère à la Chavanne.

Présentation de l'action du SISARC – partenariat avec le musée d'art et d'histoire d'Albertville

PRÉSENTATION DE CHANTIER DEPUIS LES RIVES

Mercredis 19 et 26 mars, à 14h et 16h

Construites entre 1824 et 1853, les digues de l'Isère et de l'Arc protègent la plaine de la Combe de Savoie depuis maintenant deux siècles. Ces ouvrages sont cependant affaiblis et des travaux de sécurisation sont aujourd'hui nécessaires.

Avec en toile de fond une vue sur l'un des chantiers en cours, assistez à une présentation inédite sur l'histoire de ces digues et les travaux conduits par les équipes du SISARC (Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie).

Animation gratuite.
Durée : 45 min
RDV devant le monument aux morts du Pont Royal, Chamousset.

Nombre de places limité.
Inscription obligatoire : 04 79 37 86 85 - reservations.patrimoine@albertville.fr (merci de préciser les nom, prénom des participants ainsi qu'un numéro de téléphone).

Envie d'en savoir plus ?

Prolongez votre découverte au Musée d'art et d'histoire d'Albertville avec la visite de l'exposition ***1824-2024. Une pierre, des digues... toute une histoire !***

Selon horaires et droits d'entrée au musée.

Présentation de l'action du SISARC – partenariat avec la CCCS

ENS de la forêt alluvial du Gargot (©Département de la Savoie)

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Le Département a mis en œuvre son premier schéma des **Espaces naturels Sensibles** (ENS) à l'été 2025, en identifiant 19 sites sur l'ensemble du territoire. Ces espaces sont des sites à fort intérêt écologique, géologique ou paysager et hébergent des espèces animales ou végétales remarquables. Souvent fragiles, rares ou menacés, ces milieux naturels peuvent être des forêts, des landes, des pelouses sèches, des falaises, des zones humides (lacs, tourbières, rivières...), des éboulis, des prairies...

L'objectif de ce réseau est de **préserver la biodiversité et sensibiliser les citoyens à l'environnement.** Afin de mettre en œuvre ce schéma, le Département s'appuie sur de nombreux partenaires, dont le SISARC. Chaque ENS se verra doté d'un plan de gestion, qui comporte des actions de différentes nature :

- Amélioration des connaissances : inventaires de la faune et la flore, suivis...
- Entretien et restauration des milieux naturels : renaturation de cours d'eau, débroussaillage de prairie enfrichée, amélioration de la circulation de l'eau en zones humides, pâturage et fauche de prairie...
- Foncier : acquisitions de parcelles, conventions avec les propriétaires sur les bonnes pratiques...
- Accueil du public : création de sentiers pédagogiques, installation de mobilier, création d'outils de découverte...
- Actions pédagogiques : sorties pour les scolaires, visites guidées pour le grand public, sorties naturalistes pour découvrir les espèces, expositions, conférences...

Le SISARC s'implique dans cette démarche, en participant aux comités de sites et à la définition des plans de gestion, et pourra, selon les ENS et les besoins, mettre en œuvre des actions.

Sur le territoire de compétence du SISARC, il y a 4 ENS :

- Le lac de Sainte-Hélène sur les communes de Les Mollettes, St Pierre de Soucy et Ste hélène du lac
- Le lac Noir et vallon des Gargarottes sur les communes de Porte de Savoie et Apremont
- La forêt alluviale du Gargot à Cruet
- La forêt alluviale de Tournon

ENS du lac de Sainte Hélène

CONVENTIONS PASSÉES DANS L'ANNÉE 2025

• Convention d'application pour l'année 2025 entre le SISARC et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie (CEN Savoie) (délibération du 25 juin 2025)

• Convention de mise à disposition de données SIG d'Arlysère au SISARC (délibération du 10 septembre 2025)

• Convention avec le centre équestre de Notre-Dame des Millières pour l'export des matériaux de la plage de dépôt de la Combaz (délibération du 10 septembre 2025)

• Avenant n°7 à la convention de mutualisation du Pôle Administratif avec la CA Arlysère (délibération du 10 décembre 2025)

• Convention de mutualisation de services avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie (délibération du 10 décembre 2025)

• Avenant de prolongation au plan expérimental du lit de l'Isère en Combe de Savoie (délibération du 10 décembre 2025)

MARCHÉS ATTRIBUÉS

MARCHÉS DE TRAVAUX

Montant de 40 000 € HT à 99 999,99 € HT

	Cartographie des plantes exotiques envahissantes et élaboration d'un plan d'action sur 5ans	Travaux de gestion des plateformes SISARC 2025	Opération de reboisement suite aux travaux d'épaississement de la digue rive gauche de l'Arc
Numéro	SIS25016	SIS25017	SIS25025
Collectivité	SISARC	SISARC	SISARC
Type de marché	Ordinaire	Tranches	Ordinaire
Date de notification	22/05/2025	26/05/2025	31/10/2025
Date de début du marché	22/05/2025	OS	OS
Attributaires	AQUABIO SCOPSA	SAS BASSO PIERRE ET FILS	ESPACES VERTS SAVOIE MONT BLANC
Code postal attributaire	33750	73400	73250
Durée	7 mois	5 semaines	1 mois
Montant total HT sur durée globale	45 610,00 €	70 025,40 €	40 730,81 €

Montant de 100 000 € HT à 5 537 999 ,99 € HT

	Réfection de l'entonnement rive gauche et des seuils en aval du pont de la rue de Princens sur le ruisseau de Verrens ainsi que la rénovation du pont de la rue de Princens	Travaux d'entretien des cours d'eau : gestion des berges et du lit des cours d'eau travaux forestiers 2025-2029 Lot n°1 : Secteur amont rive droite de l'Isère Lot n°2 : Secteur amont rive gauche de l'Isère Lot n°3 : Secteur aval rive droite de l'Isère Lot n°4 : Secteur aval rive gauche de l'Isère Lot n°5 : Secteur digues de l'Isère et de l'Arc	Travaux de confortement de la digue rive gauche de l'Isère en amont du pont Morens sur la commune de La Chavanne	Travaux de confortement de la digue rive droite de l'Isère sur la commune de Montailleur	Travaux de confortement de la digue rive droite de l'Isère en amont du pont de Coise	Travaux de confortement de la digue rive droite de l'Isère en aval du pont de Grésy
Numéro	SIS25012	SIS25015	SIS25018	SIS25019	SIS25020	SIS25021
Collectivité	SISARC	SISARC	SISARC	SISARC	SISARC	SISARC
Type de marché	Ordinaire	Accord-cadre à marchés subséquents	Tranches	Tranches	Tranches	Tranches
Date de notification	22/05/2025	22/09/2025	18/08/2025	18/08/2025	03/09/2025	17/09/2025
Date de début du marché	OS	22/09/2025	18/08/2025	18/08/2025	03/09/2025	17/09/2025
Attributaires	TRAVAUX PUBLICS BALINI	G.R.D.E, SAS L'AGENAIS, SARL LE NOYER VERT, BOVET ENVIRONNEMENT	TERELIAN/SOCCO	ENTREPRISE BOCH ET FRERES	DECREMPS/ ALPES TP	TERELIAN/ SOCCO
Code postal attributaire	38660	38130, 73800, 38570, 73100	73390	73210	74800	73390
Durée	6 mois	48 mois	9 mois	9 mois	9 mois	7 mois
Montant total HT sur durée globale	220 025,00 € (dont 88 447,98 € SISARC et 131 577,02 € Commune de Frontenex)	1 200 000,00 € (montant maximum)	2 193 109,70 €	1 683 203,50 €	1 198 500,00 €	1 335 184,40 €

MARCHÉS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

MONTANT de 40 000 € HT à 89 999,99 € HT

	Maîtrise d'œuvre relative aux travaux de confortement de la digue rive droite de l'Isère en amont du pont de Coise.	Maîtrise d'œuvre relative aux travaux de confortement de la digue rive droite de l'Isère à l'aval du pont de Grésy	Maîtrise d'œuvre relative aux travaux de confortement de la digue rive droite de l'Isère sur la commune de Montailleur
Numéro	SIS25001	SIS25002	SIS25003
Collectivité	SISARC	SISARC	SISARC
Type de marché	Ordinaire	Ordinaire	Ordinaire
Date de notification	26/03/2025	09/04/2025	26/03/2025
Date de début du marché	26/03/2025	09/04/2025	26/03/2025
Attributaires	GRPMT HYDRETUDES/SAGE	GRPMT HYDRETUDES/SAGE	GRPMT HYDRETUDES/SAGE
Code postal attributaire	73800	73800	73800
Durée	15 mois	18 mois	18 mois
Montant total HT sur durée globale	53 052,48 €	51 917,47 €	57 142,47 €

MONTANT de 90 000 € HT à 220 999,99 € HT

	Etude de la qualité des sédiments des atterrissements de l'Isère en Combe de Savoie	Procédures réglementaires et maitrise d'œuvre des travaux de restauration du lit et de securisation des digues planifiées dans le PAPI 3 en Combe de Savoie
Numéro	SIS25022	SIS25027
Collectivité	SISARC	SISARC
Type de marché	Tranches	Tranches
Date de notification	26/08/2025	31/12/2025
Date de début du marché	OS	OS
Attributaires	AMETEN	EGIS EAU/AMETEN
Code postal attributaire	38320	34695
Durée	3 mois	29 mois
Montant total HT sur durée globale	119 425,00 €	220 850,00 €

MARCHÉS DE SERVICES

MONTANT de 90 000 € HT à 220 999,99 € HT

	Acquisition de données géotechniques et géophysiques en Combe de Savoie – Année 2025 – 2029
Numéro	SIS25026
Collectivité	SISARC
Type de marché	Accord-cadre à marchés subséquents
Date de notification	14/01/2026
Date de début du marché	OS
Attributaires	ABO-ERG GEOTECHNIQUE ECR ENVIRONNEMENT GINGER CEBTP HYDROGEOTECHNIQUE SUD6EST
Code postal attributaire	69110, 73420, 38330, 73800
Durée	1 an reconductible 3 fois
Montant total HT sur durée globale	200 000,00 € (montant maximum)

Direction artistique et mise en page : Edwige Dislaire

LES PARTENAIRES DU SISARC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

EDF

SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes